Image not found or type unknown

Droit de visite en vers mon ex belle fille

Par **jessiange**, le **19/05/2016** à **15:38**

Bonjour,
J'avais la garde de ma belle fille avec mon ex mari, maintenant divorcé lui ne veut plus rien savoir d'elle et elle est retourné vivre chez sa mére. Ai je le droit de demandé un droit de visite même si c'est pas mon enfant.
merci.

Par **morobar**, le **19/05/2016** à **18:34**

Bonjour,
[citation]J'avais la garde de ma belle fille [/citation]
Vous prétendez avoir la garde de votre belle-fille, garde attribuée par jugement ?
Ou en pratique vous voulez dire qu'en fait elle vivait chez vous avec son père ?
Car dans un cas seul le JAF (juge aux affaires familiales) pour réformer le jugement d'origine, alors que dans l'autre vous êtes une tiers sans autorité parentale.
Et donc sans aucun droit.
Mais un juge pourrait agréer votre demande de droit de visite s'il pense que c'est dans l'intérêt de l'enfant, avec cependant très peu de chances d'aboutir sauf si la situation a perduré de nombreuses années.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés